

# Commune de Morrens

## Demande d'autorisation

### avec affichage de la décision

Liste non exhaustive : mur de soutènement, place de stationnement, ouvrage technique accessoire (tout ouvrage ou partie d'ouvrage construit séparément pour compléter un ouvrage existant et assurer son exploitation comme citerne à mazout, panneaux solaires d'une surface maximale de 32 m<sup>2</sup> intégrés dans le plan du toit et ne dépassant pas de plus de 10 cm la couverture de celui-ci, fenêtre du type « vélux » ne dépassant pas une surface éclairante de 0,5 m<sup>2</sup>) ; construction de moindre importance d'une surface inférieure à 15 m<sup>2</sup> au sol comme couvert à véhicules, cabanon de jardin, réduit à outils; petite adjonction (construction ne nécessitant pas l'inscription d'un nouveau numéro ECA distinct).

#### A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Propriétaire(s) : Bergeard Pierre-Louis et Rachel

Lieu-dit : .....

Adresse locale : Roate d'Eschallens N° : 2A

Téléphone : 021/731.72.29 Téléfax : /

Parcelle n° : 23 N° ECA : 531

Surface parcelle : 6433 m<sup>2</sup> Note au recensement architectural : /

Zone selon plan général d'affectation : P2 Au Château 2000

#### B. CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE

Auteur des plans : Bergeard Pierre-Louis

Adresse : Roate d'Eschallens 2A, 1054 Morrens

Description de l'ouvrage : Plantation d'une haie dans le périmètre de l'aire d'habitation

Façades – matériaux : .....

Toiture – matériaux : .....

Abattage prévu d'arbres ou de haies : non  oui

#### C. SIGNATURES ET ACCORDS

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de construire les travaux décrits dans la présente demande.

Lieu : Morrens Date : 22.03.2019

Signature(s) : Bergeard

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) :

Lieu : ..... Date : .....

Signature(s) : .....

Accord des voisins directement touchés ou concernés :

Parcelle n° : ..... Signature(s) : .....

Parcelle n° : ..... Signature(s) : .....

Parcelle n° : ..... Signature(s) : .....

Parcelle n° : ..... Signature(s) : .....

Parcelle n° : ..... Signature(s) : .....

Parcelle n° : ..... Signature(s) : .....

à remplir par la Commune

#### D. DECISION MUNICIPALE

La Municipalité, dans sa séance du 27.03.2019, a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de moindre importance.

Affichage au pilier public pendant 20 jours, du 28.03.2019 au 16.04.2019



Le dossier complet peut être consulté au greffe municipal

Annexes : Plan de situation (ou copie récente mise à jour) avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage à construire

Plan(s) de l'ouvrage avec indications (cotes, etc.) pour une bonne compréhension